



Code de conduite de Erich Utsch GmbH

Version : Janvier 2026

Sommaire

A	Préambule	
B	Périmètre, organisation et responsabilité	
1	Périmètre	4
2	Organisation de la conformité/Domaines de responsabilité	4
3	Répartition et surveillance	4
C	Valeurs de l'entreprise	
1	Principes généraux	5
2	Respect de la législation	5
3	Concurrence loyale et droit des cartels	5
4	Protection contre la corruption/Cadeaux et invitations	6
4.1	Protection contre la corruption	6
4.2	Cadeaux et invitations	6
5	Intégrité financière et lutte contre la fraude	6
6	Documentation	7
7	Confidentialité et protection des données	7
7.1	Confidentialité	7
7.2	Protection des données	7
8	Utilisation des actifs de l'entreprise	7
9	Protection des secrets professionnels	8
10	Prévention des conflits d'intérêts / Activités privées	8
11	Lutte contre la discrimination	8
12	Utilisation des technologies de l'information et sécurité	9
13	Respect des restrictions à l'exportation et des règlements douaniers	9
14	Sécurité au travail et protection de la santé et interdiction du travail des enfants et du travail forcé	9
15	Protection de l'environnement	9
16	Comportement vis-à-vis des autorités	9
17	Canal de signalement	10



A Préambule

Erich Utsch GmbH (y compris ses filiales directes et indirectes et les entreprises qui en dépendent, ci-après « UTSCH » ou « les entreprises ») incarne la force de l'innovation, la cohérence de l'orientation vers le marché, et les systèmes et prestations de services sur mesure.

L'image et la réussite économique de nos entreprises dépendent de la confiance de nos clients, de nos partenaires et de nos actionnaires, des autorités, du public et de nos concurrents, ainsi que du comportement responsable, respectueux des lois et de la morale de tous les collaborateurs et collaboratrices des entreprises.

Le présent code déontologique (ci-après « le code ») présente les règles morales les plus importantes régissant le travail quotidien de la direction de l'entreprise, du personnel et des collaborateurs. On attend d'eux qu'ils fassent montre d'un sens moral et social irréprochable.

Ce code servira de guide à notre direction et à nos collaborateurs et collaboratrices dans un contexte de complexité opérationnelle croissante, et les aidera à éviter que les entreprises ou les individus ne s'exposent à des sanctions.

Cordialement,

Florian Osladil
CEO



B Périmètre, Organisation et Responsabilité

1 Périmètre

Le présent code s'applique à tous les collaborateurs d'Erich Utsch GmbH, de ses filiales directes et indirectes, ainsi que des entreprises qui en dépendent.

Toutes les entités légales au sens des articles 16 et 17 de la Législation allemande sur les sociétés par actions (AktG) sont considérées comme des filiales et entreprises dépendantes. Il s'agit notamment de toutes les entreprises dont Erich Utsch GmbH possède directement ou indirectement la majorité des actions, ou contrôle la majorité des droits de vote.

2 Organisation de la conformité et domaines de responsabilité

UTSCH opère à l'international par le biais d'un nombre considérable de filiales et d'entreprises décentralisées.

Les dirigeants du niveau opérationnel (ci-après « la direction locale ») sont responsables du respect des directives de ce code et de toutes les règles et directives applicables à leur entreprise. La direction locale choisit une personne assurant le rôle d'interlocuteur désigné (ci-après « le responsable conformité local »), mais reste globalement responsable du respect de toutes les règles et directives en vigueur.

Le responsable conformité local est disponible pour répondre aux questions et donner conseil. La direction de l'entreprise est responsable de la mise en place des processus nécessaires, de la prise de mesures adaptées et de la documentation afférente. La direction de l'entreprise a l'obligation d'établir cette documentation sur demande.

3 Répartition et surveillance

UTSCH fait parvenir une copie du présent code à chaque directeur. La direction locale est responsable de la transmission de copies du code aux collaborateurs.

UTSCH envoie normalement le code par e-mail. Mais il ne suffit pas de lire le code. Chaque collaborateur et chaque collaboratrice doit se familiariser avec son contenu et a l'obligation d'examiner son propre comportement au regard des règles et directives applicables.

Conjointement à la réglementation en vigueur, le présent code constitue une ligne de conduite et offre des possibilités d'amélioration.

Les directeurs ont un rôle d'exemple, ils doivent faire preuve d'une intégrité et d'une moralité irréprochable dans leur travail quotidien, enseigner aux collaborateurs les valeurs fondamentales sur lesquelles se fonde le présent code, et l'intégrer à la formation régulière des collaborateurs.

Tout dirigeant(e) ou collaborateur / collaboratrice qui découvrirait un manquement au présent code peut s'adresser aux interlocuteurs suivants en cas de doute quant au comportement à adopter:

- ses supérieurs, ou
- le responsable conformité local.

Les informations transmises, y compris l'identité du collaborateur, seront traitées de manière confidentielle. Néanmoins, dans certains cas, il pourra devenir nécessaire de divulguer ces informations à des tiers (par ex. lorsqu'une enquête préliminaire est ouverte par le procureur de la République).



C Valeurs de l'Entreprise

1 Principes généraux

La compétence, le dévouement et la responsabilité de la direction comme des collaborateurs sont essentiels au succès de UTSCH. La responsabilité vis-à-vis de l'humanité et de la nature, ainsi que la tolérance et l'équité font partie des valeurs de nos entreprises. Le présent code promeut les principes suivants:

- un comportement moralement irréprochable, le respect des dispositions légales en vigueur
- le respect des différences culturelles
- une conduite juste, cordiale et respectueuse vis-à-vis des collègues et des tierces personnes
- une prise en compte appropriée des intérêts des clients et partenaires
- l'égalité de traitement de tous les collaborateurs, et le refus de toute forme de discrimination, fondée sur le sexe, la religion ou autres ;
- une attitude responsable et transparente vis-à-vis des risques et des dangers
- le professionnalisme, l'équité et la fiabilité dans tous les rapports professionnels

2 Respect de la législation

Le respect de toutes les lois et réglementations locales, nationales et internationales, dans tous les pays et régions où UTSCH opère, est déterminant pour la réussite des entreprises.

Nos collaborateurs doivent se familiariser avec les stratégies, directives et politiques d'entreprise qui concernent l'entité à laquelle ils sont affiliés.

Dans de nombreux pays et régions dans lesquels UTSCH est présent, il peut exister des règles plus strictes ou plus complètes que celles décrites dans le présent code. En cas de conflit entre différentes normes, c'est la plus stricte qui prévaut.

3 Concurrence loyale et droit des cartels

Les règles garantissant une concurrence loyale font partie des éléments fondamentaux d'une économie libre. UTSCH respecte les principes de l'économie de marché et de la concurrence loyale.

Pratiquement tous les pays se sont dotés de règles censées garantir une saine concurrence sur leur marché.

Elles interdisent notamment:

- les pratiques commerciales communes ou les ententes entre concurrents relatives aux prix, au partage du territoire ou des volumes de produits
- les accords sur les prix
- les boycotts anticoncurrentiels
- les prix de revente imposés
- l'abus de position dominante
- et les autres méthodes déloyales

Les interdictions énumérées ci-dessus peuvent également couvrir les discussions et accords informels ou les comportements concertés, lorsqu'ils ont pour effet de nuire à la concurrence.

L'échange d'informations touchant à des éléments stratégiques tels que les prix, leurs hausses ou leurs baisses, les chiffres d'affaires, les bénéfices, les clients et les fournisseurs, etc., n'est pas autorisé. Tout manquement à ces règles peut conduire à de lourdes sanctions et amendes à l'encontre des entreprises ou des individus. Les collaborateurs ont l'obligation de respecter les directives UTSCH applicables.



4 Protection contre la corruption / Cadeaux et invitations

4.1 Protection contre la corruption

Nos entreprises doivent convaincre grâce au prix, aux performances, à la qualité et à la pertinence de leurs produits et services. Le choix de nos fournisseurs se fait selon les mêmes critères.

Aucun avantage personnel ne saurait être demandé, obtenu, offert ou octroyé en échange d'une faveur, d'une gratification financière, d'une action officielle injustifiée, ou du lancement, de l'octroi ou du traitement d'une commande.

Lorsque l'avantage indu concerne des fonctionnaires, des partis politiques ou des candidats actuels ou potentiels à une charge publique, il peut y avoir des conséquences civiles et pénales sérieuses pour les entreprises et les individus.

Les directions locales doivent tenir compte des législations locales et les respecter, même si elles ne s'appliquent pas à toutes les entreprises.

Les réglementations suivantes sont pertinentes:

- Décision de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers par des entreprises multinationales
- Convention des Nations unies contre la corruption
- Foreign Corrupt Practices Act, États-Unis
- UK Bribery Act, Royaume-Uni
- Prevention of Corruption Act, Inde
- Organic Act on Counter Corruption, Thaïlande

De nombreux pays se sont dotés de législations similaires ou comparables.

4.2 Cadeaux et invitations

Les opérations de UTSCHE ne doivent pas être influencées par des cadeaux ou des invitations.

Pour ne pas contrevenir aux dispositions de la partie 4.1, les cadeaux et invitations doivent être dûment autorisés par le supérieur hiérarchique direct ou par le responsable au sein de la direction locale si:

- ils ne respectent pas l'ensemble des lois et directives UTSCHE applicables
- ils ne sont pas adaptés ou habituels dans cette branche
- ils influent sur le type de la transaction concernée.

5 Intégrité financière et lutte contre la fraude

Toutes les transactions commerciales et tous les documents de notre entreprise doivent être gérés et traités avec soin et précision. La fraude, le vol, le détournement de fonds, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme sont interdits.

Il y a blanchiment d'argent lorsque des personnes ou des entreprises donnent une apparence de légalité à des fonds acquis illégalement par le biais de transactions financières. Nous soutenons la prévention du blanchiment d'argent et ne participons pas à des transactions dont les actifs ont une origine illégale ou sont liés au financement du terrorisme. Les transactions en espèces portant sur des montants élevés sont également interdites.

Comme indiqué au point 4.1, les conditions et obligations applicables à cet égard peuvent varier d'un pays à l'autre.

La direction de chaque entreprise est responsable du respect des lois locales et de la conformité.



6 Documentación

Le succès de l'entreprise repose sur une collecte précise, complète et ponctuelle de l'information.

Tous les documents et rapports doivent respecter la législation applicable. Tous les problèmes susceptibles de concerner l'entreprise doivent être documentés et enregistrés conformément aux directives UTSCH applicables.

Aucun collaborateur n'est autorisé à détruire, à modifier ou à retirer des documents de l'entreprise, qu'ils soient sous forme électronique ou sur papier. La documentation doit être systématique et reproductible. Les durées légales de conservation des documents doivent être respectées.

Nous dirigeons notre entreprise et administrons nos archives et nos rapports avec intégrité et transparence.

7 Confidentialité et protection des données

7.1 Confidentialité

Nous nous engageons à protéger les informations confidentielles de l'entreprise (qu'elles concernent l'entreprise, ses produits, ses services, ou autre) contre toute publication ou utilisation non autorisée.

Les informations confidentielles sont des informations qui ne doivent pas être transmises en interne ni publiées en externe, et sont par nature très sensibles. Il peut s'agir de dossiers, de rapports, de contrats, de données financières et personnelles, d'enquêtes, de contentieux, de créations artistiques, de propriété intellectuelle ou de nouveaux plans d'affaires, qui peuvent prendre différentes formes (numérique, format papier, etc.).

7.2 Protection des données

Toutes les informations confidentielles d'UTSCH, y compris celles concernant nos employés et nos partenaires commerciaux, doivent être gardées secrètes et protégées contre toute divulgation et utilisation non autorisées. Afin de garantir la protection des données, nous avons mis en place un cadre et nommé un délégué externe à la protection des données.

Les lois et exigences en matière de protection des données varient d'un pays à l'autre. Les collaborateurs chargés de la collecte, du stockage, de l'utilisation ou du transfert de données personnelles doivent régulièrement demander conseil et assistance au délégué à la protection des données de l'entreprise.

Nous utilisons des technologies de l'information appropriées à des fins professionnelles sur nos lieux de travail et contribuons à protéger les systèmes et les équipements contre les menaces internes et externes.

8 Utilisation des actifs de l'entreprise

Tous nos collaborateurs sont tenus d'utiliser les biens matériels et immatériels de l'entreprise tels que les produits, le matériel de travail et l'équipement, la propriété intellectuelle, les licences et les opportunités d'affaires, avec soin et conformément à leur usage prévu. Les biens matériels et immatériels des entreprises ne doivent pas être employés à des fins personnelles, illégales, ou autrement injustifiées.



9 Protection des secrets professionnels

Nous respectons toutes les formes de propriété intellectuelle et de savoir-faire, qu'il s'agisse de notre propriété ou de celle de tiers. Nous nous engageons à protéger notre propriété intellectuelle des tiers et contre des accès non autorisés par des tiers. Il est attendu de tous les collaborateurs qu'ils respectent l'ensemble des législations et prennent des mesures de sécurité appropriées.

10 Prévention des conflits d'intérêts / Activités privées

Il se peut que des collaborateurs soient confrontés à des circonstances qui (bien qu'elles aillent dans l'intérêt des entreprises) entrent en conflit avec les intérêts personnels, professionnels ou financiers de ces collaborateurs.

Il peut y avoir conflit d'intérêts si:

- un collaborateur est actionnaire d'une société qui a des activités commerciales avec les entreprises et que ce collaborateur a le pouvoir de décider ou d'influer sur la décision de savoir si les entreprises travaillent avec la société ;
- un collaborateur est lié à une société concurrente (par ex. en tant que collaborateur, conseiller, groupe de contrôle ou
- un collaborateur est toujours employé par une autre entreprise ;
- il existe une relation susceptible de nuire à l'entreprise entre un collaborateur et un client externe, un fournisseur ou une autre personne.

En cas de conflit d'intérêts de ce type, le collaborateur doit en référer à son supérieur pour demander une autorisation.

Si une activité est susceptible de conduire à un conflit d'intérêts personnel pour un collaborateur, il y a également conflit d'intérêts si cette activité est effectuée par un membre de la famille, un ami, un conjoint ou un tiers apparenté au collaborateur.

Ni les collaborateurs ni les dirigeants ne peuvent participer en leur qualité de collaborateur UTSCH à des discussions publiques (par ex. conférences, forums en ligne, etc.) relatives à UTSCH sans publier l'accord d'un représentant autorisé d'Erich Utsch GmbH (par ex. sur internet).

11 Lutte contre la discrimination

Les collaborateurs doivent respecter la législation en vigueur relative à l'égalité des chances et à la lutte contre les discriminations.

Personne (ni collaborateur, ni partenaire) ne saurait être discriminé, harcelé ou désavantagé en raison de sa race, de sa couleur de peau, de sa nationalité, de ses origines, de son sexe, de son orientation sexuelle, de sa religion, de ses convictions philosophiques ou politiques, de son âge, de sa corpulence ou de son apparence physique.



12 Utilisation des technologies de l'information et sécurité

L'informatique et le traitement des données constituent une part importante de notre activité et exigent donc des mesures de sécurité appropriées (protection par mot de passe, technologies approuvées et logiciels légalement acquis).

Tous les collaborateurs UTSCHE ont le devoir de prendre toutes les mesures appropriées pour la protection des données pertinentes. La négligence peut avoir des conséquences néfastes telles que des pertes de données, des vols d'identité ou des infractions à la propriété intellectuelle, voire signifier pour les entreprises des demandes d'indemnisation par des tiers ou la perte de commandes.

Le développement du numérique doit conduire chacun à choisir avec le plus grand soin le contenu de ses e-mails, messages téléphoniques, pièces jointes ou téléchargements.

Nous nous engageons à ce que les systèmes informatiques de nos postes de travail soient exclusivement employés à des fins professionnelles et légales, et non pour un usage personnel ou pour des activités illégales ou contraires à la morale.

Nous attendons de nos employés qu'ils en fassent autant.

Tous les systèmes informatiques associés aux postes de travail sont la propriété de l'entreprise.

13 Respect des restrictions à l'exportation et des règlements douaniers

Les activités internationales du groupe UTSCHE sont soumises à différentes directives limitant la libre circulation des marchandises.

Les directives nationales et internationales relatives aux restrictions à l'exportation sont particulièrement importantes.

Tous nos collaborateurs doivent respecter ces directives de contrôle lors de l'achat, de l'acceptation, de la fabrication, ou de la mise en service de biens ou de services, ou lorsque des technologies sont transférées ou adoptées.

Avant la réalisation de toute opération, il convient de vérifier si elle a été officiellement autorisée.

Toutes les entreprises du groupe UTSCHE ainsi que leurs collaborateurs doivent respecter les règlements douaniers en vigueur lors de toutes les opérations d'import ou d'export. En plus des conséquences pour l'unité d'affaires concernée, tout manquement aux directives exposées ci-dessus est susceptible de nuire gravement à la réputation de l'ensemble du groupe et d'avoir des conséquences incalculables.

14 Sécurité au travail, protection de la santé et interdiction du travail des enfants et du travail forcé

Nous prenons très au sérieux la sécurité sur le lieu de travail et la sécurité de nos produits. Tous les collaborateurs sont tenus de respecter les directives de sécurité, d'identifier les dangers et de connaître toutes les activités liées à la sécurité.

Ceci s'applique à tous les dangers pouvant survenir sur les lieux de travail de nos employés ou lors de l'utilisation de nos produits.

Les sources d'accidents identifiées ou les dangers et risques considérés comme possibles, ainsi que les quasi-accidents, doivent être immédiatement signalés au supérieur hiérarchique compétent.

UTSCHE rejette toute forme de travail des enfants et de travail forcé.

15 Protection de l'environnement

UTSCHE s'engage à agir de manière économique, sociale et respectueuse de l'environnement et à poursuivre des objectifs basés sur une stratégie de développement durable afin de contribuer en permanence à la protection du climat et de l'environnement.

16 Comportement vis-à-vis des autorités

Une attitude ouverte et coopérative avec les autorités compétentes est positive pour l'activité, et elle est donc l'objectif visé par UTSCHE.

Si les autorités ouvrent une enquête ou qu'un enquêteur se présente à l'entrée des locaux de l'entreprise, vous devez en être informé au plus tard. Contactez :

Mike Sondermann

Téléphone +49 (0) 271 31 91-215

E-mail mike.sondermann@utsch.com



17 Canal de signalement

En cas de violation de notre code ou de soupçons, vous êtes invité à vous adresser à notre Compliance Officer:

Mike Sondermann

Téléphone +49 (0) 271 31 91-215

E-mail: mike.sondermann@utsch.com

Sinon, vous pouvez également adresser en toute confidentialité des informations sur des violations de la loi ou des soupçons de violation à notre service de signalement externe ::

Avocat Carsten Sieg,

Cabinet Heller, Epe & Partner Partnerschaftsgesellschaft mbB, Martinstraße 4, 57462 Olpe

Téléphone: (+49) 02761 893-21

E-mail: compliance-utsch@hep.legal

Dans le cadre de la loi sur la protection des dénonciateurs, une dénonciation n'entraîne aucune conséquence négative pour vous.

Notes personnelles:

